



OFFRE D'EMPLOI / SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne (SMPNRVA)

Chargé(e) de mission Urbanisme et paysage / Massif du Sancy - Artense - Cézallier - Cantal

1. TERRITOIRE ET CONTEXTE :

Situé au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au sein des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France (400 000 hectares).

Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 16 EPCI, répartis sur cinq entités paysagères à part entière. Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est le fruit de la mobilisation de l'ensemble des élus du territoire, porté par un engagement : **Préserver et valoriser les patrimoines remarquables.**

En matière d'urbanisme et de paysage, la Charte 2013>2025, renforcée par la stratégie Cap 2025, a pour principal objectif **d'accompagner l'aide à la décision des porteurs de projets** (collectivités, équipes-projets, etc...), dans le but de **préserver les espaces** au regard des grands enjeux (préservation des milieux naturels fragiles, mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages, transition énergétique adaptée, etc.) et de promouvoir l'émergence de projets s'inscrivant dans **des approches globales et transversales, et dans une dynamique de développement durable des territoires.**

Dans ce contexte, le SMPNRVA propose **un accompagnement technique**, à travers un ensemble d'outils adaptés et complémentaires (documents d'urbanisme, Plan de paysage, journées de sensibilisation et de formation, ...). Par ailleurs, il anime depuis 2013 avec un ensemble de partenaires **l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)**. Ce collectif a pour vocation d'apporter un soutien technique mutualisé aux collectivités. L'ARU peut accompagner la mise en œuvre de stratégie territoriale, ou de projet plus opérationnel tel qu'un écoquartier, une opération de revitalisation de centre-bourg, etc. Enfin, en tant que Personne publique associée (PPA), le Syndicat mixte est **associé à l'élaboration des documents d'urbanisme et rend des avis** sur les projets arrêtés.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Au sein de la direction « urbanisme, paysage & transition énergétique », le/la Chargé(e) de mission aura pour principales missions de mettre en œuvre et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux et des dispositions de la Charte 2013>2025 et de la stratégie Cap 2025 du SMPNRVA ; l'agent interviendra à l'échelle des régions naturelles Massif du Sancy, Artense, Cézallier et Monts du Cantal.

1 - Apporter une assistance technique (conseils, expertises) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.)

- apporter une assistance technique (conseils, expertises) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification, de la phase de conception jusqu'à l'arrêt du projet, en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux ;
- élaborer/rédiger le "Regard du Parc" (porter à connaissance) lors de toute élaboration ou révision de document d'urbanisme ;
- préparer les avis du SMPNRVA sur les documents d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025 et dans le "Regard du Parc" ;
- participer à l'évaluation et à la révision de la Charte 2013>2025 du PNRVA.

2 - Animer et mettre en œuvre les démarches et outils en faveur de l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale

- diffuser et transmettre la démarche de Plan de paysage « Vallée de la Rhue - Val de Sumène et participer à la mise en œuvre du programme d'actions ;
- participer, en lien avec les partenaires concernés, au suivi des études et actions en matière de paysage (observatoires, études, journées des paysages, etc) ;
- contribuer au travail du SMPNRVA sur l'intégration paysagère des infrastructures techniques (antennes relais, lignes électriques...);
- contribuer aux avis au cas-par-cas de la DREAL et à la préparation des avis du SMPNRVA en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;
- participer à l'organisation de journées de sensibilisation (dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme notamment).

.../...

3 - Apporter une assistance technique (conseils, expertises) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projet en matière d'urbanisme opérationnel.

- dans le cadre de l'ARU, apporter une assistance technique (conseils, expertises) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projet en matière d'urbanisme opérationnel (écobourgs, centres-bourgs, aménagement d'espaces publics, projets touristiques, etc.), en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux ;
- créer et animer des outils de sensibilisation et de communication à destination des collectivités et du grand public (guides, outils numériques, etc.) contribuant à l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale.

3. PROFIL RECHERCHE :

> Formation :

Formation supérieure dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (urbaniste, paysagiste, patrimoine) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5).

> Expérience :

Au moins une année en conduite et animation de projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, une collectivité territoriale, un CAUE ou une Agence d'Urbanisme serait un atout.

> Compétences techniques requises :

- expérience en conduite et animation de projets au sein ou en lien avec les collectivités territoriales ;
- connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional ;
- connaissance des politiques et outils de l'urbanisme (de planification notamment) et du paysage : SCoT, PLUi, Plan de paysage, etc ;
- connaissance des logiques d'acteurs et de leurs compétences (DDT, CAUE, EPF, etc.) ;
- connaissances des enjeux environnementaux spécifiques aux territoires ruraux (urbanisme, patrimoine bâti, énergies, continuités écologiques, etc.) ;
- capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse ;
- capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique ;
- capacités rédactionnelles et de communication ;
- sens du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- sens du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus et les habitants ;
- connaissance des logiciels d'infographie (Photoshop, Illustrator) et SIG (ArcGIS, QGIS) ;
- Permis B indispensable.

4. INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES :

> **Durée du contrat :** CDD d'une durée de deux ans à temps plein (contractuel de la Fonction publique territoriale).

> **Basé :** Maison du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
5, place de l'Hôtel de ville - 15300 Murat.

> **Déplacements :** fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

> **Salaire :** IB 405 (Fonction publique territoriale) + régime indemnitaire.

> **Poste à pourvoir :** 1^{er} avril 2021.

> Contact et renseignements :

Julien MAJDI - Responsable de la direction « Urbanisme, Paysage & transition énergétique ».
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
Tél : 04 73 65 64 05 - jmajdi@parcdesvolcans.fr

5. CANDIDATURE :

CV et lettre de motivation à adresser jusqu'au **5 février 2021**.

Monsieur Lionel CHAUVIN

Président

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Montlosier - 63970 Aydat

A l'adresse mail suivante : rh@parcdesvolcans.fr